

KELEIER BREIZH d'he c'hevelerien  
BERTÈGN ghiment souètiér

DOSSIER

## UNE ACTION ÉCONOMIQUE PARTAGÉE ET RÉACTIVE

### 70 projets pour revitaliser les centres-bourgs et centres-villes

**A**près une première édition en 2018, qui avait permis d'accompagner 60 projets de redynamisation de centres-bourgs et villes en Bretagne, un second appel à candidatures a retenu 70 projets qui bénéficieront d'une enveloppe globale de 28 millions d'euros. Cette initiative de la Région Bretagne, l'État, Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires vise à soutenir et accompagner les communes bretonnes

qui souhaitent réinventer et dynamiser leur centre par des opérations d'envergure. Cette année, les projets sélectionnés ont tous rempli des critères comme le caractère innovant, l'expérimentation ou la capacité à préserver les espaces naturels et agricoles. Parmi eux, 28 sont en phase études (qui doit servir à définir une stratégie de reconquête durable de l'attractivité) et 42 en phase travaux dont la programmation réalisée

sur 4 ans comprend un volet spatial (portage foncier, travaux, composition architecturale et urbaine) et un volet conduite du changement (animation, concertation, promotion du territoire, recherche de partenaires publics et privés). ❁

Découvrez les 70 projets retenus sur :  
[bretagne.bzh/revitalisation](http://bretagne.bzh/revitalisation)

# UNE ACTION ÉCONOMIQUE PARTAGÉE ET RÉACTIVE

Faire converger les enjeux portés par la stratégie régionale de développement économique avec les priorités économiques de chaque intercommunalité : c'est toute l'idée des conventions de partenariat économique que la Région Bretagne a signées entre 2017 et 2018 avec les 59 EPCI bretons, déployant ainsi une action publique plus efficiente au service de la compétitivité et de l'emploi, adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Ces conventions viennent clore plus d'une année de travail entre la Région et les intercommunalités pour s'adapter à la nouvelle répartition des rôles induite par les lois de réformes territoriales (lois Maptam et NOTRe), qui ont redéfini le périmètre des compétences en matière de développement économique et conforté le rôle des Régions.

## Un socle commun adapté au terrain

Comment se coordonner et définir une politique publique du développement économique performante au service des entreprises ? C'est ce à quoi répond l'organisation qui s'est mise en place entre la Région, les intercommunalités et les opérateurs économiques locaux, matérialisée par la signature de 59 conventions (2017-2021) pour le développement économique. Celles-ci sont construites autour de 3 axes.

### Des filières prioritaires régionales

Parmi les 11 filières prioritaires identifiées dans la stratégie régionale de développement économique ou Glaz Économie (filières alimentaires, secteur naval-nautisme, tourisme, numérique, biotechnologies, véhicules et mobilités, énergies marines renouvelables, défense et sécurité, éco-activités, santé, bâtiment, éco-construction et éco-rénovation), l'EPCI aura choisi de mettre l'accent sur certaines d'entre elles en fonction des forces et

faiblesses de son territoire, des opportunités et menaces qu'il aura identifiées.

### Le soutien aux entreprises

Afin de renforcer et d'optimiser son soutien auprès des entreprises dans leurs projets, de la création à l'international, en passant par l'innovation, la Région a simplifié la présentation de son offre pour une meilleure lisibilité et un accès facilité. Désormais structurée en quatre « packs » (création-reprise, innovation, développement et export), correspondant aux différents enjeux de développement d'une entreprise, quelle que soit sa taille, cette offre régionale repensée comprend deux gammes principales d'aides, « Pass » et « Inno » ([www.bretagne.bzh/entreprise](http://www.bretagne.bzh/entreprise)). Chaque Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) peut venir abonder les dispositifs régionaux qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises et des territoires, comme les aides à la création/reprise, les aides au développement, à l'innovation, aux activités maritimes et de tourisme. Il peut également développer ses propres aides sous réserve qu'elles soient bien en cohérence avec la stratégie régionale.

### L'organisation du service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ)

Fondé sur le principe de subsidiarité, le SPAÉ est pour les entreprises la garantie de bénéficier, où qu'elles se trouvent et quel que soit leur

“La prise en compte des singularités locales dans la mise en œuvre de notre politique économique est la clé pour réussir notre relation avec les EPCI bretons”

**Martin Meyrier,**  
vice-président chargé de l'économie  
et de l'innovation

projet, d'un accompagnement adapté, réactif et en capacité de les suivre dans la proximité. Il répond en outre à plusieurs objectifs : développer et animer un réseau régional de développeurs économiques, clarifier le rôle des acteurs institutionnels pour rendre leur action plus lisible, renforcer la réactivité des opérateurs du développement économique

# “Le service public de l’accompagnement des entreprises répond à l’attente des acteurs bretons de voir se coordonner une action de proximité”

**Loïg Chesnais-Girard,**  
Président du Conseil régional de Bretagne

et adapter les modalités d’organisation aux spécificités des territoires.

De manière opérationnelle, le SPAE se traduit aujourd’hui par trois types d’actions distinctes :

- Des rencontres ponctuelles entre acteurs de l’accompagnement des entreprises, pour favoriser le partage de connaissances, échanger sur leurs missions et valoriser les démarches engagées en faveur du développement économique à l’échelle locale et régionale.
  - Des temps de partage entre les EPCI, les opérateurs de l’accompagnement et la Région, pour rendre le partage d’information plus fluide et réactif et faire connaître les différents dispositifs d’accompagnement possibles pour les entreprises.
  - Des réunions thématiques régulières liées à un historique fort sur un territoire en particulier, autour par exemple de la création/reprise, d’un événement ou d’un projet d’ouverture d’une maison de l’entreprise.
- En outre, pour renforcer son accompagnement de proximité et créer une culture régionale

commune du développement économique, la Région accompagne le réseau des développeurs économiques au sein des EPCI. Elle anime ainsi des réunions régionales et des ateliers de proximité pour outiller ce réseau et accroître son expertise. Enfin, dans une logique de transversalité et parce que le spectre d’intervention des EPCI est plus large que celui de l’action régionale, la Région fait le choix d’accompagner les EPCI sur des sujets qui dépasse ses prérogatives, comme la thématique du foncier ou les tiers lieux. ✨

## Le Pass commerce et artisanat : fruit d’un partenariat réussi

Conçu pour répondre aux besoins des commerçants et artisans et construit avec les EPCI et les chambres consulaires, le PASS Commerce et Artisanat est un exemple concret du partenariat au service des entreprises du territoire. Mis en place et financé conjointement par l’EPCI et la Région, il a pour vocation de soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres bourgs ou des quartiers dits « périphériques ».

Le Pass commerce et artisanat est porté par les EPCI qui souhaitent se mobiliser pour accompagner le développement de ces entreprises. Il vise prioritairement les entreprises commerciales et artisanales indépendantes de moins de 7 salariés, dont le chiffre d’affaires n’excède pas 1 million d’euros et situées en zones rurales dans les communes de moins de 5 000 habitants (90 % des communes bretonnes). Il permet de soutenir – sous forme

d’aides – une large palette d’investissements, aussi bien dans des matériels ou des travaux immobiliers (accessibilité des locaux, équipements, ...), que ceux relevant des besoins en stratégie commerciale ou numérique.

À ce jour, 55 EPCI de Bretagne proposent le Pass commerce et artisanat et près de 550 projets ont été accompagnés depuis sa création à l’été 2017.

## LE RÉSEAU DES DÉVELOPPEURS ÉCONOMIQUES



## THÈMES TRAITÉS LORS DES ATELIERS



## La santé environnementale au cœur des politiques publiques

La Région Bretagne est cosignataire du Plan régional santé environnement (PRSE), aux côtés de l'État et de l'Agence régionale de santé. Adopté en 2017, le troisième PRSE définit pour 5 ans les objectifs à atteindre et actions à mettre en œuvre collectivement, pour réduire les inégalités de santé dans les territoires. Dans ce cadre, la Région souhaite contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de santé environnementale dans les politiques publiques à l'échelle locale. Pour ce faire, elle accompagnera la mise en

œuvre de formations destinées aux élu·e·s locaux·ales et acteur·trice·s des collectivités. Elle y consacrera un budget de 30 000 euros. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, ces formations à distance mobiliseront des outils numériques de type Moot (formation en ligne ouvertes à tous pouvant contenir des vidéos, des contenus textuels et des forums de discussion) et s'adapteront aux réalités locales afin de déterminer les priorités d'intervention des collectivités bénéficiant de cet accompagnement.

### FÊTE DE LA BRETAGNE

## Proposez votre événement pour l'édition 2020

À l'occasion de la prochaine édition de la Fête de la Bretagne qui se tiendra du 15 au 24 mai 2020, la Région lance un nouvel appel à projets pour soutenir les associations, organismes et collectivités qui s'investissent dans l'organisation d'événements festifs et en lien avec les cultures de Bretagne. Qu'elles soient soutenues ou non financièrement, celles-ci peuvent aussi bénéficier d'un soutien en communication. Pour 2020, les structures candidates à l'appel à projets devront renvoyer leur dossier avant le 23 septembre. Par ailleurs, toute structure peut inscrire son événement à la programmation de la Fête de

la Bretagne, même après le 23 septembre. Les communes, communautés de communes, quartiers d'agglomérations et associations mandatées par une collectivité locale qui se mobilisent à l'occasion de la Fête de la Bretagne peuvent également obtenir le label « Territoire en fête ». Attribué pour 3 ans, il offre aux collectivités labellisées une visibilité accrue dans le cadre de la campagne de communication mise en place par la Région.

Pour plus d'informations sur l'appel à projets et le label Territoire en fête et pour candidater : [bretagne.bzh/fdb2019](http://bretagne.bzh/fdb2019)



## Coup de pouce à l'écriture de séries TV en breton

Afin de dynamiser et promouvoir la création de séries de fiction télévisée en langue bretonne, la Région met en place une aide individuelle incitative au développement de l'écriture de scénarios de séries courtes. Elle lui affecte une enveloppe de 4 500 euros par an, complétée par un apport (2 000 euros) de France 3 Bretagne et Brezhoweb, permettant de soutenir 3 auteurs. Son objectif est d'apporter à la filière de production de fiction en langue bretonne une diversification des thèmes et des contenus des scénarios, pour que de nouvelles séries soient diffusées sur les chaînes de télévision et sur Internet. C'est pourquoi France 3 Bretagne et Brezhoweb (web tv diffusant des programmes en breton) participent financièrement et techniquement au dispositif. Destiné aux personnes physiques, cet accompagnement ne pourra concerner que l'écriture de scénarios de séries courtes de fiction, les projets d'écriture de films éducatifs, publicitaires, promotionnels ou industriels étant exclus. Le dépôt des dossiers pour 2019 est ouvert jusqu'au 7 octobre.

Plus d'information sur les modalités de l'aide sur : [bretagne.bzh/fictiontv-breton](http://bretagne.bzh/fictiontv-breton)

## AGENDA

**23.09 au 25.09.2019**

Salon « Entreprendre dans l'Ouest » au parc des expositions de Rennes

**10.10.2019**

Session du Conseil régional à suivre en direct sur [bretagne.bzh](http://bretagne.bzh)

**22.10 au 23.10.2019**

Salon « NutrEvent » sur l'innovation en nutrition, alimentation et santé, au couvent des Jacobins à Rennes

**04.11.2019**

Commission permanente

## Une rentrée des lycées sous le signe de la Breizh COP

L'année scolaire 2019/2020 sera marquée par la mise en œuvre de deux grands projets, impliquant l'ensemble de la communauté éducative et les 115 lycées publics bretons : le plan énergie et la charte restauration. Ces deux dispositifs s'inscrivent dans la Breizh COP, projet d'avenir global et participatif, pour une Bretagne plus sobre et solidaire à l'horizon 2040. Cette dynamique implique les 81 000 jeunes accueillis dans les lycées publics bretons et le monde éducatif afin que tous s'engagent, adoptent des éco-gestes, consomment davantage de produits locaux, luttent contre le gaspillage, à la maison comme à l'école. L'enjeu du plan énergie est de réduire l'empreinte énergétique des lycées, un patrimoine immobilier conséquent qui représente un total de 1,8 million de m<sup>2</sup> dans



© Vincent Robinot

1 500 bâtiments et une facture annuelle de 14 millions d'euros. Les objectifs, chiffrés à l'horizon 2050, visent à la fois à réduire la consommation énergétique et à limiter l'émission de gaz à effet de serre dans les établissements. La charte qualité dans la restauration a pour objectif d'atteindre un même niveau de qualité de services dans les 98 restaurants du réseau public breton où 10 millions de repas sont servis à l'année. Elle rassemble 29 engagements, certains obligatoires, d'autres volontaires, qui permettent de proposer des repas simples et bons, privilégiant les produits frais, locaux et faits maison. Cette gestion durable des restaurants scolaires contribue à l'ambition de la Bretagne d'être la région par excellence de l'agro-écologie et le leader du bien-manger.

## La politique industrielle régionale se renforce

Cheffe de file en matière de développement économique, la Région souhaite apporter aux territoires et aux entreprises industrielles des réponses précises, adaptées à leurs besoins. Un comité régional de la Bretagne Industrielle, présidé par Loïg Chesnais-Girard, a été institué cet été en présence de Michèle Kirry, Préfète de la région Bretagne et des élu-e-s des 59 intercommunalités bretonnes. Il associe les ser-

vices de l'État, les représentants du monde économique et consulaire, les acteurs de l'innovation et de l'accompagnement des entreprises et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et aura pour objectif d'accélérer la dynamique collective «Breizh Fab» déjà en place. Doté de 4 millions d'euros sur 4 ans, Breizh Fab se traduit par un ensemble d'aides à destination des entreprises industrielles.

## Il est encore temps de s'engager !

Présentés à Saint-Brieuc en juin dernier à l'occasion de la semaine de la Breizh COP, les Accords de la Bretagne pour le climat et la planète sont le signe d'une volonté forte, partagée et durable de construire la Bretagne de demain. La Région mobilise depuis de nombreuses semaines les acteurs économiques, les collectivités, les associations et le grand public pour qu'ils rejoignent cette

dynamique régionale et s'engagent de manière volontaire selon leurs moyens dans leurs domaines d'activités et dans leur quotidien. Aujourd'hui plus de 5 800 engagements ont été comptabilisés. Il est encore temps d'en déposer de nouveaux !

Pour ce faire, rendez-vous sur [breizhcop.bzh](http://breizhcop.bzh).

## Une nouvelle gare à Rennes

Après quatre ans de travaux, le chantier de la gare Rennes s'est achevé en juillet dernier, faisant d'elle un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM). Face aux enjeux de mobilité actuels, ce pôle est un nœud d'échanges qui favorise l'articulation de tous les modes de transport : vélo, bus, métro, train... et même la marche à pied ! À Rennes, une salle d'échanges multimodale de 2 000 m<sup>2</sup> a été pensée pour faciliter les passages d'un moyen de transport à l'autre. Elle dessert la gare SNCF avec une offre renforcée, la gare routière, le métro, des vélos en libre-service, des lignes de bus... Un tout nouvel espace de vente permet également aux voyageurs d'acheter leurs billets pour les réseaux régionaux (BreizhGo) et urbains (STAR). Pour construire le Pôle d'Échanges Multimodal de Rennes, différents partenaires ont signé un contrat en 2012 : la SNCF, l'État, la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole et la Ville de Rennes. Ce partenariat a permis de définir le programme d'aménagement et d'assurer le cofinancement de l'opération estimé à 126 millions d'euros.



© Thomas Grabet

### **ALLIANCE PROGRESSISTE DES SOCIALISTES ET DÉMOCRATES DE BRETAGNE**

#### **Une collectivité au service de ses entreprises**

Par le biais de la loi NOTRe du 7 août 2015, le législateur a octroyé aux Régions un rôle de chef de file en matière de développement économique alors que, parallèlement, les intercommunalités ont aussi vu leurs compétences renforcées dans ce domaine. Il est alors apparu essentiel de co-définir et de codévelopper avec ces dernières une politique publique performante en faveur de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.

En lien avec l'Assemblée des communautés de France (ADCF), la discussion s'est donc engagée entre la Région Bretagne et les 59 EPCI dès l'automne 2015, autour de la question suivante : quel modèle d'organisation mettre en oeuvre afin de permettre une prise en compte optimale, à l'échelle régionale, des réalités, singularités et priorités locales, tout en s'assurant de l'appropriation par chaque intercommunalité des enjeux régionaux de développement économique ?

Après plus d'une année de concertation, ce travail a confirmé la volonté d'une relation partenariale renforcée entre les deux parties, et a abouti à la conclusion de conventions entre la Région et chacun des EPCI de Bretagne, couvrant la période 2017-2021, et dont la signature s'est échelonnée entre juin 2017 (avec Morlaix Communauté) et septembre 2018 (avec Brest Métropole). Le but poursuivi est toujours le même : être capable d'appréhender la diversité des situations locales en leur apportant une réponse adaptée, la plus fine et la plus efficace possibles.

Dans ce nouveau contexte, le constat s'est imposé que l'un des défis majeurs de la politique économique régionale était le maintien et le développement des très petites entreprises du commerce et de l'artisanat, en raison de leurs besoins avérés, de l'attente des intercommunalités et du retrait des départements des mécanismes d'appui en la matière. D'où l'instauration en 2017 du PASS Commerce Artisanat, qui vise à soutenir ces entités qui dynamisent les centres bourgs ainsi que les quartiers périphériques et constituent un acteur essentiel du bien vivre ensemble à l'échelle régionale. Les sollicitations d'EPCI se multiplient pour mettre en place le dispositif sur leur territoire, ce qui atteste qu'il répond à une demande réelle et forte de la part d'acteurs locaux désireux de développer leur activité.

Au-delà encore, la Région accompagne désormais les entreprises bretonnes à chaque étape de leur montée en puissance, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Elle a initié à cette fin une large palette d'outils partenariaux, tant dans le domaine de la création-reprise que dans ceux du développement, de l'innovation et de l'export. Ces différents leviers sont pour la plupart plébiscités par les entrepreneurs. Leur succès démontre bien le rôle

crucial qu'il revient à la puissance publique de jouer en matière de dynamisation du tissu économique et, partant, de croissance. La Bretagne où il fait bon vivre est aussi une terre qui soutient avec force l'esprit d'initiative, car telle est l'une des conditions incontournables de son rayonnement futur.

[www.socialistes-democrates-bretagne.bzh](http://www.socialistes-democrates-bretagne.bzh)

### **GROUPE DES ÉLU-E-S COMMUNISTES ET PROGRESSISTES**

Pour contacter les élu-e-s du groupe Communiste et Progressiste, écrivez-leur directement par mail aux adresses suivantes :

[eric.berroche@bretagne.bzh](mailto:eric.berroche@bretagne.bzh),  
[gaby.cadiou@bretagne.bzh](mailto:gaby.cadiou@bretagne.bzh),  
[gerard.lahellec@bretagne.bzh](mailto:gerard.lahellec@bretagne.bzh),  
[gaelle.vigouroux@bretagne.bzh](mailto:gaelle.vigouroux@bretagne.bzh),  
[contact@groupecommunisteetprogressiste.fr](mailto:contact@groupecommunisteetprogressiste.fr).

Vous pouvez également appeler au 02.23.21.36.90.

[www.groupe-communiste-bretagne.org](http://www.groupe-communiste-bretagne.org)

[groupe@pcf-crb.org](mailto:groupe@pcf-crb.org)

**Contact : 02 23 21 36 90**

### **GROUPE RADICAL SOCIAL ET EUROPÉEN PASS Commerce Artisanat : pour une dynamique de proximité**

Conscient de la forte valeur ajoutée que jouent les TPE, les Radicaux réaffirment leurs attachements à ces structures qui participent au développement de nos territoires et à la cohésion sociale. Nous saluons donc la mise en œuvre du PASS Commerce Artisanat initiée en partenariat avec les EPCI qui réaffirme aussi la volonté d'une approche concertée du développement économique, et ce afin de renforcer et/ou maintenir le maillage commercial de proximité.

[www.groupe-prg-bretagne.org](http://www.groupe-prg-bretagne.org)

### **GROUPE DES RÉGIONALISTES**

Défi environnemental et climatique, défi de l'équilibre territorial, défi de la cohésion sociale et démocratique : face à ce triple enjeu une collectivité ne peut agir seule. C'est encore plus vrai dans le cadre d'un État qui trahit à laisser aux Régions les moyens d'agir. Mais la semaine de la Breizh Cop à Saint-Brieuc l'a démontré : grâce à un esprit de véritable co-construction, c'est la diversité des collectifs bretonnes, du monde associatif, du monde de l'entreprise, qui se mobilise pour engager la Bretagne dans les transitions nécessaires. Tous ne sont pas au rendez-vous, il reste à convaincre. Mais ce mouvement collectif provoqué par l'exécutif régional ne s'arrêtera pas, et il le faut pour être un territoire qui résout ses problèmes, pour être une terre de solutions.

[marie.le-cam@bretagne.bzh](mailto:marie.le-cam@bretagne.bzh)

**Contact : 02 23 21 36 40**

### **GROUPE DROITE, CENTRE ET RÉGIONALISTES Brexit : Mobilisons-nous pour sauver la pêche bretonne !**

Depuis plusieurs mois notre groupe alerte le Conseil régional sur les difficultés spécifiques bretonnes qui résulteront du Brexit dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du transport maritime ou bien encore du tourisme... Initialement prévu le 29 mars dernier, nous dénonçons déjà à l'époque un manque d'anticipation de la Région. Suite au vote des Britanniques en 2016, nous avions demandé à ce que Michel Barnier rencontre les conseillers régionaux pour que les spécificités bretonnes soient prises en compte... Nous attendons encore... Cela conduit malheureusement à une accumulation de retards notamment dans les ports bretons. Aujourd'hui nous nous approchons à grands pas de la date de report du 31 octobre prochain (date confirmée par le Premier Ministre Boris Johnson) et force est de constater que la Bretagne risque de payer au prix fort le Brexit si rien n'est fait notamment sur la question très délicate de la pêche. En l'état actuel des choses, en cas de sortie sans accord, les bateaux français ne pourront plus pêcher dans les eaux britanniques alors que la moitié de la pêche bretonne s'effectue dans ces eaux. Ce préjudice est considérable d'autant plus que nous pêchons dans ces eaux depuis toujours puisqu'il existait déjà un accord au XIV<sup>e</sup> siècle ! En tout état de cause, on va aujourd'hui droit vers un immense plan social. Rappelons qu'il y a 15 000 personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche en Bretagne. Ce sujet n'étant pas pris à bras le corps par nos responsables, nous devons nous mobiliser pour sauver la pêche bretonne.

[www.droiteetcentrebretagne.fr](http://www.droiteetcentrebretagne.fr)

[www.facebook.com/droitecentrebretagne](https://www.facebook.com/droitecentrebretagne)

**Contact : 02 23 21 36 80**

### **GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL Rentrée scolaire : coup dur pour les familles bretonnes !**

Douche froide pour les parents d'élèves à l'heure de l'achat des nouveaux manuels scolaires de seconde et de première : la nouvelle réforme Blanquer dans les lycées provoque un trou dans leur budget pouvant aller jusqu'à 300 € ! Alors qu'ils étaient les chantres de l'égalitarisme et de la justice sociale, les élus de la majorité PS-EnMarche-Communiste du Conseil régional ont fait le choix de supprimer le chèque-livre... Par un amendement au budget, les élus Rassemblement National ont pourtant défendu le maintien du chèque-livre de 60 € qui permettait à toutes les familles bretonnes de couvrir une (petite) partie de la lourde facture de la rentrée. Cet amendement a été rejeté par la majorité régionale et par les élus Modem-LR-UDI. Motif invoqué ? Faire des économies... Alors que les lycéens normands bénéficient d'une aide de 120 € et que la gratuité est de mise pour tous en Pays de la Loire, les familles bretonnes sont une nouvelle fois pénalisées.

[groupernbretagne@gmail.com](mailto:groupernbretagne@gmail.com)

[www.facebook.com/RNBretagne](https://www.facebook.com/RNBretagne)